

Aquafun - Règlement intérieur

1. Accès à l'Aquafun

L'accès à l'Aquafun n'est possible qu'avec un ticket d'entrée ou un bracelet, personnel et valide. Il est interdit aux visiteurs de l'Aquafun d'apporter ou d'utiliser les biens suivants dans l'Aquafun:

- Objets en verre de tout genre, bouteilles thermos, verres, etc.
- Aides à la flottaison telles que matelas ou bateaux gonflables, ballons - en cuir - durs balles de tennis.
- Les aides à la flottaison pour les enfants sont autorisées.
- Matériel de sonorisation.
- Appareil électrique nécessitant une connexion par câble, à l'exception des appareils médicaux.
- La prise de photo et vidéo est interdite dans les vestiaires, les douches et les saunas.
- Les objets susceptibles de causer un préjudice physique au client et aux autres visiteurs, tels que les armes, les seringues (sauf pour raison médicale), etc.
- Animaux de compagnie.

Vous êtes priés de ranger vos vêtements dans les casiers prévus à cet effet dans les vestiaires de la piscine. N'apportez pas inutilement d'objets de valeur. Aucun objet ne peut être déposé au poste de secours, ni confié à un surveillant. Au moment de quitter l'Aquafun, le casier doit être vidé de son contenu. Les casiers sont systématiquement ouverts et vidés tous les soirs au moment de la fermeture.

Les enfants de moins de 13 ans ne sont pas autorisés à entrer dans la piscine sans la surveillance d'un adulte responsable. Les parents et/ou responsables majeurs doivent veiller à ce que les personnes qui ne savent pas nager portent des brassards ou un gilet de flottaison dans l'Aquafun. Un adulte doit toujours se trouver à proximité et les surveiller activement.

Les surveillants de la piscine sont habilités à évaluer le niveau de natation de chaque visiteur et, conformément au présent règlement intérieur, à agir en conséquence.

2. Surveillance par caméra

Pour des raisons de sécurité, certaines zones de l'Aquafun sont surveillées par des caméras. Les images sont traitées de manière confidentielle et sont utilisées pour votre sécurité et celle des autres visiteurs.

3. Refus d'accès et/ou expulsion de l'Aquafun

L'accès sera refusé ou interrompu si le visiteur:

- Introduit un ou plusieurs objets mentionnés au point 1;
- Ne respecte pas les instructions du personnel de la piscine ou du présent règlement;
- Est sous l'influence de l'alcool et/ou de drogues;
- Commet un vol (le vol est toujours signalé à la police);
- Présente une maladie infectieuse ou des lésions cutanées apparentes.

- En cas de récidive, l'accès peut être refusé pendant une période temporaire ou définitive

Si votre visite à l'Aquafun est interrompue prématurément pour les raisons susmentionnées, les droits d'entrée ne vous seront pas remboursés.

4. Règles dans l'Aquafun

- Il est interdit de fumer et de vapoter (cigarettes électroniques).
- Vous êtes priés de prendre une douche avant d'entrer dans l'Aquafun.
- Pour des raisons de sécurité l'utilisation de savon n'est pas autorisée en dehors des douches.
- Le port de chaussures (d'extérieur) est interdit pour des raisons d'hygiène.
- Plonger n'est pas autorisé en raison de la faible profondeur des bassins.
- Les toboggans aquatiques et la rivière sauvage ne sont accessibles que lorsque l'eau circule.
- Pour des raisons de sécurité, il est absolument interdit de se tenir debout, de sauter, de remonter et de porter des objets et/ou des personnes dans les toboggans aquatiques et la rivière sauvage.
- L'utilisation de perche à selfie et de caméra portative (type caméra d'action) n'est pas autorisée dans les toboggans, la rivière sauvage et les autres attractions.
- L'utilisation de palmes ou de monopalmes n'est pas autorisée dans les toboggans, la rivière sauvage et les autres attractions.
- L'utilisation de masque de plongée avec tuba (ex : masque de snorkeling intégral) est autorisée dans certains bassins uniquement tels que la piscine à vagues et les piscines extérieures, à condition d'être âgé de 10 ans ou plus. L'utilisation de ces masques n'est pas autorisée dans les toboggans, la rivière sauvage, le jacuzzis et les autres attractions.
- En cas d'orage, les visiteurs de l'Aquafun doivent quitter les piscines extérieures.
- L'utilisation fréquente de la rivière sauvage, des toboggans aquatiques peut entraîner une usure prématurée des maillots de bain.
- Il est interdit de courir pour des raisons de sécurité et pour ne pas gêner les autres visiteurs.

Afin de garantir l'hygiène et la sécurité de tous nos clients, les règles vestimentaires suivantes s'appliquent au sein de l'Aquafun :

- Seuls les maillots de bains dédiés qui sont
1 : ajustés et
2 : en matériau approprié (en lycra ou matière équivalente) sont autorisés;
- Les shorts de bain sont autorisés au-dessus du genou ;
- Le port d'un couvre-chef est interdit, à l'exception du bonnet de bain ajusté.

5. Nourriture et boissons

Il est interdit d'apporter, de préparer ou de consommer sa propre nourriture et ses propres boissons dans l'Aquafun, à l'exception des consommations pédiatriques ou prescrites par un médecin. La nourriture et les boissons disponibles dans l'Aquafun ne peuvent être consommées qu'aux tables prévues à cet effet.

6. Général

L'accès à l'Aquafun peut être refusé aux personnes ou aux groupes qui troublent ou risquent de troubler l'ordre, la sécurité ou la quiétude.

Chaque visiteur doit se comporter de manière à assurer l'ordre, la sécurité et l'hygiène.

Les zones de service et/ou du personnel ne sont pas accessibles aux visiteurs.

En cas d'affluence excessive dans l'Aquafun, le nombre de visiteurs peut être limité. Dans le cadre du maintien de la sécurité des visiteurs, la direction se réserve le droit de modifier les heures d'ouverture de l'Aquafun et de fermer tout ou partie du complexe. Les horaires d'ouverture et de fermeture doivent être respectés.

7. Responsabilité

Sunparks décline toute responsabilité en cas de vol, de dégradation des biens des visiteurs dans la piscine, le sauna, les vestiaires ou les casiers, le parking, l'abri à vélos et les autres équipements.

Les visiteurs qui causent des dommages aux biens de Sunparks seront tenus responsables de tous les coûts résultant des réparations et/ou du remplacement.

8. Moyens d'aide à la flottaison

Les parents et/ou les responsables majeurs doivent veiller à ce que les personnes qui ne savent pas nager portent des moyens d'aide à la flottaison. Des gilets de flottaison sont mis gratuitement à disposition pour une utilisation au sein de l'Aquafun. Ils permettent de flotter, mais ne constituent pas une garantie contre la noyade. Même lorsqu'ils utilisent un moyen d'aide à la flottaison, les enfants ne sachant pas nager doivent être systématiquement accompagnés d'un adulte.

Le non-respect des instructions (pour le port) de moyen d'aide à la flottaison peut entraîner un refus immédiat d'accès ou la fin de votre visite à l'Aquafun.

9. Remarques et réclamations

Dans le cas où une réclamation surviendrait au cours de votre séjour et ne serait pas résolue conformément à vos attentes sur place, veuillez nous en informer par écrit dans les plus brefs délais :

- En ligne via sunparks.fr/contact
- Par courrier postal adressé à Sunparks, Erperheidestraat 2, 3990 Peer (Belgique)